

RAPPORT SUR LES DELAIS DANS LA CHAINE D'EXECUTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Janvier 2023

MINISTERE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL – JUSTICE - SOLIDARITE

I-Introduction

En application de l'instruction conjointe N°003/MB/MEF/2017 du 12 avril 2017, fixant les délais dans la chaîne d'exécution de la dépense publique et organisant les états de suivi budgétaire, la Direction Nationale des Systèmes Informatiques produit mensuellement les statistiques de fluidité des dossiers dans la chaîne d'exécution de la dépense publique. Ces données sont communiquées à la Direction Générale du Budget pour la production d'un rapport mensuel à l'attention du Ministre du Budget et du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan.

L'exécution des dépenses du budget de l'Etat se décline en deux grandes phases (administrative et comptable). La phase administrative concerne : l'engagement, la liquidation et le mandatement ou l'ordonnancement. La phase comptable regroupe la prise en charge de la dépense par un comptable public et le paiement de la dépense.

Les phases et étapes énumérées ci-dessus sont encadrées par des délais comme l'illustre le tableau présentant les délais d'exécution en janvier 2023 :

II- Résultats sur les délais d'exécution en janvier 2023

Points de stationnement		Acteurs	Délais de référence	Délais observés
I. PHASE DE L'ENGAGEMENT				
Décision d'engagement				
01	Décision d'engagement	Ordonnateur, ordonnateur-délégué	5 jours	61,7% (29 dossiers sur 47 ≤ à 5 jours)
02	Préparation des documents en appui à la décision d'engagement	DAF		
03	Saisie de la décision d'engagement	DAF		
04	Transmission du dossier d'engagement au CF	DAF		
Contrôle et validation du dossier d'engagement				
01	Réception du dossier par les services du CF	Agent du Contrôle Financier (CF)	1 jour	0
02	Affectation du dossier pour étude	CF	4 jours	17,9% (5 dossiers sur 28 ≤ à 4 jours)
03	Étude du dossier (ajournement ou acceptation)	Agent du CF		
04	Validation (ajournement ou acceptation) ou rejet	CF		
05	Transmission au DAF du dossier d'engagement accepté	CF		

Points de stationnement		Acteurs	Délais de référence	Délais observés
II. PHASE DE LA LIQUIDATION				
01	Réception du dossier d'engagement accepté par le CF	DAF	1 jour	0% (Aucun des 28 dossiers traités dans un délai \leq à 1 jour)
Actes posés en dehors du circuit informatisé de la chaîne des dépenses				
02	Mise en demeure du prestataire/fournisseur pour livrer ou attendre livraison conformément aux délais de la lettre de marché	DAF	1 jour à compter de la réception du dossier d'engagement validé par le CF	N/A
03	Livraison /prestation par le prestataire ou le fournisseur	Prestataire/ fournisseur	Dans les limites des délais contractuels	N/A
04	Convocation de la commission de réception	DAF	1 jour après la livraison/prestation	N/A
05	Réception conforme de la prestation ou des fournitures	Commission de réception en présence du DAF	2 jours à compter de la date de la réception conforme	N/A
06	Etablissement du PV de réception conforme	Commission de réception		
07	Constitution du dossier de réception et transmission à l'ordonnateur pour certification du service fait	DAF	1 jour à compter de la date de réception du PV de réception conforme	N/A
08	Certification du service fait	Ordonnateur/ordonnateur délégué	2 jours à compter de la date de transmission du dossier	N/A
Actes posés par l'ordonnateur/DAF dans le circuit informatisé de la chaîne des dépenses				
09	Création du dossier de liquidation, saisie des pièces de liquidation et transmission du dossier au CF	DAF	5 jours	100% (28 dossiers sur 28 % \leq à 5 jours)
10	Saisie des pièces de liquidation	DAF		
11	Transmission du dossier de liquidation au CF	DAF		
Contrôle de la liquidation				
01	Réception du dossier de liquidation	Agent du CF	4 jours	100% (5 dossiers Sur 5 \leq à 4 jours)
02	Etude du dossier de liquidation	Agent du CF		
03	Validation ou rejet du dossier de liquidation	CF		
04	Transmission dossier de liquidation validé au DAF	CF		
05	Réception par le DAF du dossier de liquidation validé transmis par le CF	DAF	1 jour	0% (aucun dossier sur les 24 n'a été traité dans un délai \leq à 1 jour)

	Points de stationnement	Acteurs	Délais de référence	Délais observés
III. PHASE DE L'ORDONNANCEMENT/MANDATEMENT				
Ordonnancement ou mandatement des dépenses				
01	Réception du dossier de liquidation validé	DAF	1 jour	0% < ou égal à 1 jour, soit 0 dossiers sur 24
02	Edition du mandat de paiement et des autres états l'accompagnant	DAF	5 jours	100% < ou égal à 5 jours soit 28 dossiers sur 28
03	Soumission du mandat de paiement à la signature de l'ordonnateur	DAF		
04	Signature du mandat	Ordonnateur ou ordonnateur-délégué		
05	Transmission du dossier physique de mandatement à la Division des ordres de recettes/DNB	DAF		
Emission des ordres de recettes sur les dossiers de dépenses hors circuit de la dépense				
01	Réception du dossier physique de mandatement	Chef de division des ordres de recettes/DNB	2 jours	N/A
02	Etude et émission des ordres de recettes	Chef de division des ordres de recettes/DNB		

03	Transmission du dossier de mandatement et les ordres de recettes au DAF	Chef de division des ordres de recettes/DNB		
04	Récupération du dossier physique de mandatement et dépôt à la PGT	DAF		

	Points de stationnement	Acteurs	Délais de référence	Délais observés
IV. PHASE COMPTABLE				
Prise en charge comptable				
01	Réception du dossier de mandatement par les services du PGT (prise en charge extracomptable)	Agent du PGT	1 jour	0% < ou égal à 1 jour, soit 0 dossiers sur 24
02	Vérification et prise en charge du mandat de paiement	PGT	4 jours	100% < ou égal à 4 jours soit 24 dossiers sur 24
03	Validation du mandat de paiement	PGT		
Mise en règlement				
01	Validation et programmation pour la mise en règlement du mandat de paiement	PGT	5 jours	100% < ou égal à 5 jours soit 24 dossiers sur 24
02	Emission des OV/OP et mise en règlement	PGT		
03	Récapitulation des OV/OP émis	PGT		
04	Transmission des OV/OP à la BCRG	PGT		

Païement				
01	Réception des OV/OP par la BCRG	BCRG		4,2%< ou égal à 2 jours soit 1 dossiers sur 2'
05	Païement par la BCRG des OV/OP	BCRG		87,5%< ou égal à 19 jours soit 21 dossiers sur 2 ! 100% après plus de 19 jours soit 24 sur 24

III- Commentaires portant sur les résultats de l'analyse

A. PHASE ADMINISTRATIVE

La phase administrative de la dépense est composée de l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement ou le mandatement.

En janvier 2023, 47 projets d'engagement ont été initiés. Le niveau des engagements validés par les CF sur la période est de 46 dossiers, soit 97,87% des projets d'engagement sur la chaîne des dépenses. Les projets de liquidation se sont chiffrés sur la période à 47 dossiers dont 7 validés, soit 14,89% des projets d'engagement.

En ce qui concerne les ordonnancements, 46 dossiers ont été traités par les DAF, tous ont été traités dans les délais, soit 100%.

a. ENGAGEMENT

L'étape engagement est subdivisée en quatre (4) parties :

- Initiation de l'engagement ;
- Transmission au CF ;
- Réception par le CF ;
- Validation du projet d'engagement par le CF.

Le délai requis pour l'initiation de l'engagement et la transmission au CF est de cinq (5) jours ouvrés, ainsi, pour le mois de janvier 2023, 47 projets d'engagement ont été initiés sur la chaîne des dépenses dont 33 ont été traités dans les délais référencés, soit un taux de traitement de 70,21% contre 104,31% au mois de janvier 2022. En ce qui concerne les 14 projets d'engagement restants, ils ont été traités dans les délais compris entre 5 et 30 jours, à compter de l'initiation des engagements.

De manière spécifique, les projets d'engagement non transmis au CF dans les délais ne concernent que la Présidence de la République pour 18 dossiers au mois de janvier 2023.

Sur la période sous revue, 47 projets d'engagement ont été réceptionnés et 46 validés par le CF. En ce qui concerne les engagements validés par le CF, 33 ont été validés dans les délais fixés pour cette étape et 14 engagements validés hors délai.

Pour l'étape engagement, le nombre de dossiers engagé et validé est de 46, soit 97,87% du total des projets d'engagement du mois.

Ci-dessous le graphique sur l'historique des niveaux d'engagement aux mois de janvier sur les 6 dernières années et celui de l'évolution des engagements de l'année 2023.

Figure 1 : Evolution des engagements aux mois de janvier de 2018 à 2023

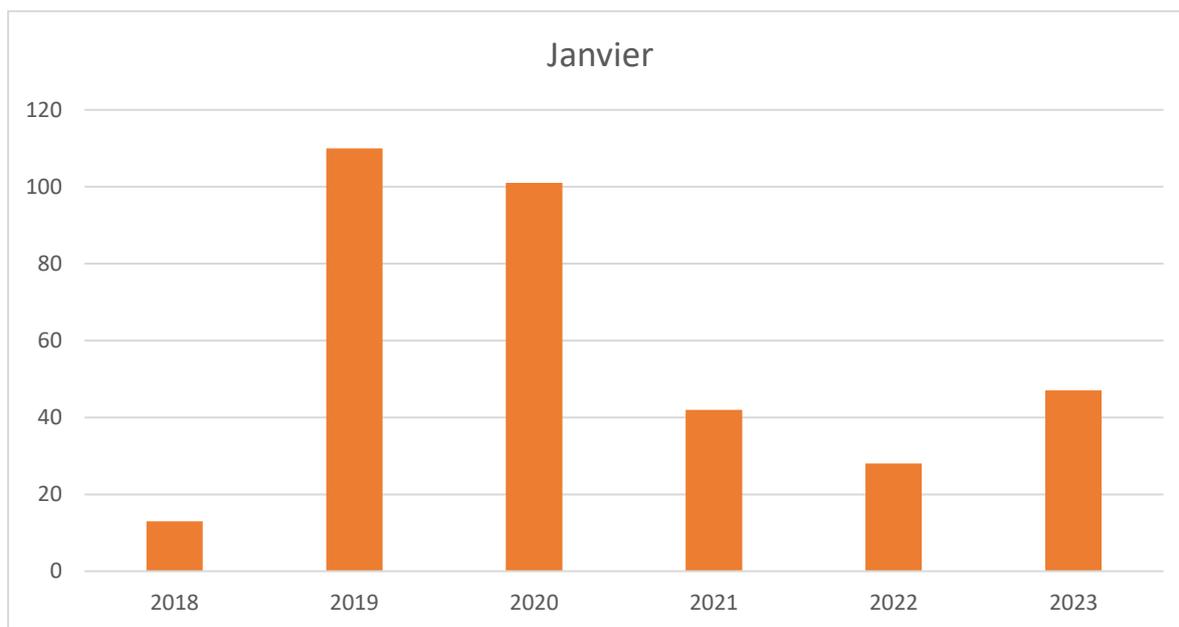
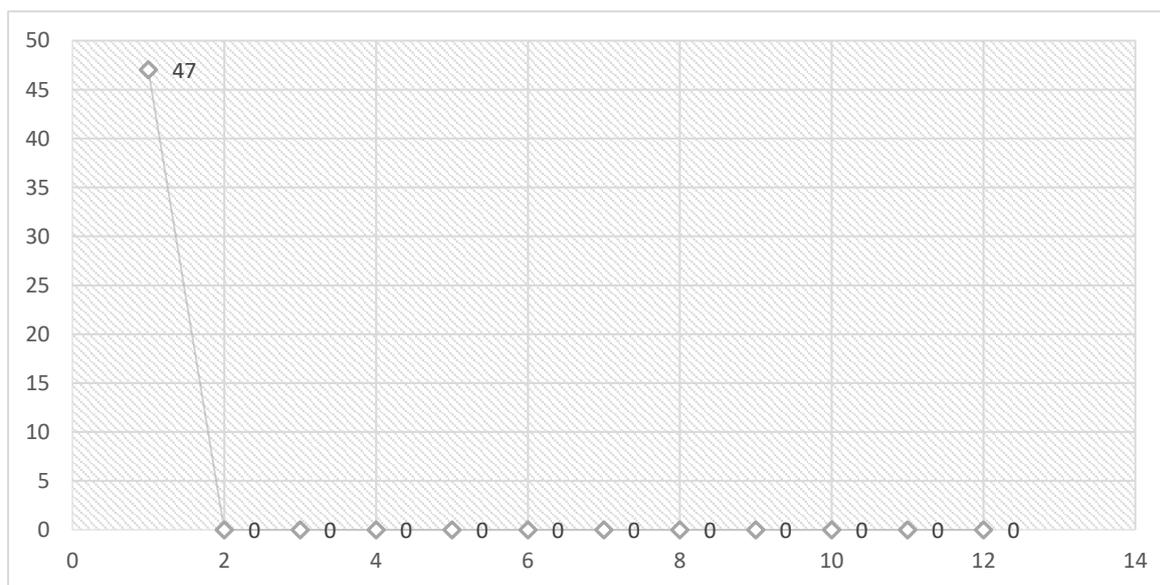


Figure 2 : Evolution des engagements en 2023



b. LIQUIDATION

La liquidation est la deuxième étape de la phase administrative, elle comprend :

- La création du projet de liquidation ;
- La transmission du projet de liquidation au CF ;
- La réception du projet de liquidation par le CF ;
- La validation ou le rejet du projet de liquidation par le CF ;

- La transmission de la liquidation au DAF.

Conformément à l'arrêté régissant les délais, les différentes sous étapes de la liquidation doivent être réalisées dans un premier délai de cinq (5) jours maximums pour la création et la transmission et quatre (4) jours pour la validation.

Ainsi, pour le mois de janvier 2023, 47 projets de liquidation ont été initiés par les pools financiers des ministères et institutions, seulement 14 ont été créés et transmis dans les délais par les DAF, soit 29,79% des projets de liquidations initiés pour le mois, contre 66,36% le mois dernier.

En ce qui concerne les projets de liquidations non finalisés dans les délais par les DAF, 33 dossiers ont été traités dans les délais compris entre 6 et 41 jours.

Les projets de liquidation non traités dans les délais par les DAF concernent principalement le Ministère à la Présidence chargé de la Défense Nationale pour 35 dossiers, les dépenses communes pour 2 dossiers.

Au compte du mois de janvier 2023, seulement 7 dossiers de liquidation ont été réceptionnés par les CF, respectant tous les délais impartis.

A noter que les actes posés en dehors du circuit informatisé de la chaîne des dépenses ne sont pas récapitulés car les acteurs n'interviennent pas tous, sur la chaîne informatisée des dépenses.

c. ORDONNANCEMENT/MANDATEMENT

Au mois de janvier 2023, les DAF des différents ministères et institutions ont réceptionné 46 dossiers liquidés par les CF, tous ont été traités dans les délais, soit 100% pour la période.

B. PHASE COMPTABLE

La phase comptable de l'exécution de la dépense publique est composée de la prise en charge de la dépense, l'émission des ordres de virement ou des ordres de paiement et le paiement de la dépense par le Comptable Public.

Le nombre de jour fixé pour la prise en charge d'une dépense par le comptable public est de 4 jours ouvrés à partir de la réception du mandat. L'émission des OV/OP est prévue pour 5 jours.

Ainsi, au mois de janvier 2023, les Comptables Publics ont reçus 46 mandats de paiements, qui ont tous fait l'objet d'une prise en charge dans les délais, soit 100% pour la période. Les émissions des OV/OP concernent 22 mandats, tous dans les délais impartis.

Paiement

Les délais incombant au paiement à la BCRG ne sont pas encadrés par l'instruction conjointe fixant les délais dans la chaîne d'exécution de la dépense publique et organisant les états de suivi budgétaire sur les délais (vu que ces traitements sont effectués hors chaîne des dépenses). Cependant, une programmation en amont de la chaîne des dépenses (plan d'engagement cohérent avec le plan de trésorerie) permettra de réguler les instances et de limiter l'accumulation des restes à payer. Toutefois, il ressort que 22 dossiers ont bénéficié d'un OV ou OP et tous ont été payés.

Ci-dessous le tableau synthèse issu de la chaîne des dépenses.

PHASE INTERVALLE	ENGAGEMENT			ORDONNANCEMENT/ MANDATEMENT					PAIEMENT			
	Décision d'engagement t DAF (5jours)	Reception DAF->CF	Contrôle et Validation CF (4jours)	Création et transmission liquidation DAF (5jours)	Reception DAF -> CF	Validation de la liquidation CF	Reception CF->DAF	Ordonnancement ou mandatement DAF (5jours)	Reception DAF->PGT	Prise en charge PGT (4jours)	Emission des OV/OP PGT (5jours)	Paiement des OV/OP BCRG
1-2	29	41	30	8	6	7	46	43	33	33	22	17
3-4		5			1			3	13	13		2
5		1	3	6								2
6-8	18		7	27								
9-19												1
20-30			6	6								
TOTAL	47	47	46	47	7	7	46	46	46	46	22	22

Source : DNSI/Chaîne des dépenses

SITUATION DES DOSSIERS ENGAGES PAR MINISTERE/INSTITUTION

Code Section	Ministères/Institutions	Janvier	Déc. – Jan.
1	Présidence de la République		
2	Primature		
3	Ministère Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale	42	42
4	MATD	1	1
5	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile		
6	Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme		
7	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger		
9	Ministère de l'Economie, des Finances		
10	Ministère du Travail et de la Fonction Publique		
11	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage		
12	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime		
13	Ministère des Mines et de la Géologie		
14	Ministère des Infrastructures et des Transports		
15	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire		
16	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises		
18	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique		
19	Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables		

Code Section	Ministères/Institutions	Janvier	Déc. – Jan.
20	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation	1	1
21	Ministère de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle		
22	Ministère de la Communication et de l'Information		
23	Ministère de la Jeunesse et des Sports		
24	Conseil National de la Transition	1	1
25	Cour Suprême		
26	HAC		
28	Secrétariat Général du Gouvernement		
30	Secrétariat Général des Affaires Religieuses		
31	Ministère de l'Environnement et du Développement du Durable		
33	Grande Chancellerie des Ordres Nationaux		
34	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation		
35	Administration et Contrôle des Grands Projets		
36	Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures		
37	Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique		
43	Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat		
46	SGPCSS-LDCO		
64	Ministère du Budget		
73	Cour des Comptes		
99	Dépenses Communes de l'Etat	2	2
TOTAL		47	47

Une attention particulière devra être accordée aux dossiers non traités suivant les différentes étapes du circuit de la dépense.

Le volume de dossiers non traités suivant les différentes étapes prend de l'ampleur dans le circuit de la dépense. Une attention particulière devrait être accordée à la célérité dans la transmission des dossiers physiques qui doit suivre la transmission électronique. Le respect de cette étape participe à l'amélioration de la collaboration entre les Chefs de Division des Affaires financières (DAF) et les Contrôleurs Financiers d'une part et entre les Ordonnateurs et les Comptables Assignataires (Payeur Général du Trésor et Agent comptable central du Trésor) d'autre part.

En effet, il est constaté ce qui suit :

- Sur **47** décisions d'engagement signées par les ordonnateurs (y compris les dossiers relevant des Gouvernorats), **47 dossiers** ont été réceptionnés par les Contrôleurs Financiers.
- Sur **47** dossiers d'engagement réceptionnés par les Contrôleurs Financiers, **46** ont été validés, donc **1 seul dossier était en cours de traitement pour la période à cette étape.**
- Sur les **46 dossiers validés** par les Contrôleurs Financiers, **46** ont été réceptionnés par les DAF, donc il n'y a eu **aucun dossier** non traités à ce niveau dans le circuit pour traitement au mois de janvier.
- Sur **47** projets de liquidation, **7 dossiers** ont été réceptionnés par les Contrôleurs Financiers.
- Sur les **7** dossiers réceptionnés par les Contrôleurs Financiers **46** ont été liquidés et transmis aux DAF dont **39 dossiers qui y étaient en cours de validation ;**
- Sur les **46** dossiers liquidés par les Contrôleurs Financiers, **tous** ont été réceptionnés par les DAF dont les **39** dossiers en instance de contrôle (en cours de traitement) ;
- Sur les **46** dossiers réceptionnés par les DAF, **46 dossiers** ont été pris en charge par les Comptables Publics.
- Sur les **46** dossiers qui ont fait l'objet de pris en charge comptable, **22 dossiers** ont bénéficié d'émission d'Ordre de Virement (OV) et d'Ordre de Paiement (OP). Il en résulte **24 dossiers pris en charge et non payés.**
- Sur les **22** OV/OP transmis à la Banque Centrale, **22 ont été payés.**

Fait à Conakry, le.....

Ahmed Karifa DIAWARA

Pièces jointes :

- *Tableau de synthèse des délais (une page)*
- *Tableaux détaillés des délais par ministère (5 pages couvrant 5 sections budgétaires)*
- *Tableau de fluidité par section budgétaire et nombre de dossiers dans les étapes de la phase administrative du circuit de la dépense*
-